

« honneur à cette mère Eglise de Lyon, si vénérable, en
« telle sorte que les religieux de ce lieu n'en deviennent que
« meilleurs et plus utiles en la vie, la doctrine et l'adminis-
« tration des choses nécessaires, sous l'ordre et la disposition
« d'une charité maternelle, et selon ce que leur accordera
« leur saint Pontife, tout en réservant ses droits et ceux de
« son diocèse. Que les religieux ne s'affligent point du dom-
« mage causé en quelque sorte par cette donation et cet as-
« servissement, mais que, au contraire, ils se félicitent cha-
« que jour de leur progrès et de la grâce d'une meilleure vie.

« A Ville-sur-Jarnioux. »

Par cette donation, l'Arbresle, ainsi que les autres dépendances de Savigny, passa sous l'autorité de l'archevêque et de son Chapitre. Ce qui explique le décret de Charles le Chauve, signalé par l'abbé Jacques, décret par lequel le Chapitre de Lyon est autorisé à relever les fortifications de l'Arbresle, preuve que, même avant l'abbé Dalmace, l'Arbresle était déjà fortifiée.

Mais les religieux de Savigny se résignaient avec peine au décret de Lothaire, puisque Louis le Bègue et Charles le Chauve furent obligés de le confirmer. Le monastère, privé de sa liberté et de ses revenus, allait dépérissant, si bien que l'abbé Bladin se présenta un jour devant l'archevêque, entouré de son Chapitre et de huit prélats, et lui dit : Notre monastère est dans la désolation, nous sommes envahis par des tyrans, on néglige la règle; les Huns nous ont incendiés, nous sommes sans titres, sans privilèges; je crains bien que notre vocation et notre règle ne soient en pure perte. Le sage archevêque Burchard lui répondit : Je rends à l'abbaye tous ses biens passés, présents et à venir, ainsi que la liberté d'élire son abbé.» Tout le Chapitre, ainsi que les huit évêques présents, signèrent cette convention, en 954, par où l'Arbresle passa de nouveau sous la dépendance de Savigny.

Cet archevêque Burchard était le second fils de Rodolphe II, roi de Bourgogne, d'Allemagne, de Provence et d'Italie; il eut pour successeur son neveu Burchard, fils de son